

Société LISI

Transition du groupe LISI aux normes IFRS – Comptes consolidés clos au 31 décembre 2004

Sommaire

1. Remarque préliminaire

Contexte de l'élaboration des informations financières IFRS 2004

2. Bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 aux normes IFRS

3. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004 aux normes IFRS

4. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 aux normes IFRS

5. Annexes consolidées aux normes IFRS

Note 1 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Contexte pour l'élaboration de l'information financière aux normes IFRS

1.2 Présentation des normes appliquées et des interprétations retenues pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004

1.3 Autres principes comptables et méthodes d'évaluation utilisés pour l'établissement des comptes IFRS

1.4 Principes de présentation de l'information financière 2004

Note 2 : Etat de passage entre les comptes établis selon les principes comptables français et les informations financières IFRS 2004

2.1 Réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004

2.2 Réconciliation du résultat au 31 décembre 2004

2.3 Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004

2.4 Synthèse des retraitements

2.5 Principaux retraitements

2.6 Principaux reclassements

2.7 Impact au 1er janvier 2005 sur l'endettement financier net des principaux retraitements

2.8 Dilution des actions

2.9 Informations sectorielles

Note 3 : Périmètre

3.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2004

6. Rapport spécifique des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004

1. Remarque préliminaire

Contexte de l'élaboration des informations financières IFRS 2004

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe LISI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Afin de présenter cette information comparative, le groupe LISI a préparé des informations financières 2004 indiquant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS sur :

- Le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005,
- La situation financière au 31 décembre 2004 (variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004, bilan au 31 décembre 2004 et compte de résultat 2004).

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction du groupe LISI ; elles ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 22 juin 2005 qui les a validées et de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes qui ont émis une assurance positive sur les informations contenues dans cette publication, dans leur rapport spécifique d'audit repris dans le présent document.

Compte tenu des incertitudes qui subsistent sur les normes et interprétations qui seront applicables au 31 décembre 2005, le groupe LISI se réserve la possibilité de modifier certaines informations du présent document pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes IFRS et de leur adoption par l'Union Européenne lors de la publication des premiers comptes IFRS au 31 décembre 2005.

2. Bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 aux normes IFRS

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	1er janvier 2004	31 décembre 2004
ACTIF NON COURANT			
Actif immobilisé net	1.3.3		
Ecarts d'acquisition nets	1.3.3.1	101 005	95 976
Immobilisations incorporelles nettes	1.3.3.2	10 295	10 409
Immobilisations corporelles nettes	1.3.3.3	155 937	156 659
Actifs financiers non courants	1.3.3.5	3 898	4 004
Total de l'actif immobilisé net		271 135	267 048
Impôts différés actif	1.3.6	9 659	12 246
Autres actifs non courants		319	570
Total de l'actif non courant		281 113	279 864
ACTIF COURANT			
	1.3.4		
Stocks nets	1.3.4.1	103 226	115 012
Impôt - Créance sur l'état			
Créances d'exploitation et autres	1.3.4.2	93 152	99 002
Actifs financiers à court terme		24 688	80 278
Disponibilités		12 428	8 535
Total de l'actif courant		233 494	302 827
TOTAL ACTIF		514 607	582 691

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	1er janvier 2004	31 décembre 2004
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		19 734	19 794
Primes		27 285	28 053
Réserves et autres		185 737	195 464
Résultat de l'exercice		21 001	31 067
Total capitaux propres - part du groupe		253 757	274 378
Intérêts minoritaires			395
Total capitaux propres		253 757	274 773
PASSIF NON COURANT			
Provisions non courantes	1.3.7	32 389	37 232
Dettes financières à long terme	1.3.5	60 678	91 117
Autres passifs non courants			
Impôts différés passif	1.3.6	24 458	24 627
Total du passif non courant		117 525	152 976
PASSIF COURANT			
Provisions courantes	1.3.7		
Dettes financières à court terme	1.3.5	42 713	35 080
Dettes d'exploitation		98 254	114 796
Impôt à payer		2 358	5 066
Total du passif courant		143 325	154 942
TOTAL PASSIF		514 607	582 691

3. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004 aux normes IFRS

(en milliers d'euros)

	Notes	2004
Chiffre d'affaires hors taxes	1.3.9	540 971
Variation stocks produits finis et en-cours		6 775
Total production		547 746
Autres produits		4 184
Total produits d'exploitation		551 930
Consommations		(136 047)
Autres achats et charges externes		(109 154)
Valeur ajoutée avant intérimaires		306 730
Impôts et taxes		(10 360)
Charges de personnel		(204 701)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		91 668
Dotations aux amortissements		(28 024)
Dotations aux provisions		(5 803)
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		57 842
Produits et charges opérationnels non courants		(6 937)
Résultat opérationnel	1.4.1	50 904
Coût du financement	1.4.2	(2 739)
Autres produits et charges financiers		(244)
Impôts		(16 833)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net		31 089
dont part du groupe		31 068
dont intérêts minoritaires		21
Résultat net, part du groupe par action (en euros) :		3.15
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros) :		2.81

4. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 aux normes IFRS

(en milliers d'euros)

31/12/2004

Opérations d'exploitation

Capacité d'autofinancement	68 503
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(14 330)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	14 302

Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A) 68 475

Opérations d'investissement

Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30 186)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 219
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(5 039)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	81
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (1)	(1 180)

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement (B) (34 105)

Opérations de financement

Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	828
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 647)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (1)	
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	57 227
Remboursements d'emprunts	(26 498)
Encaissements de la participation des salariés	2 644
Remboursements de la participation des salariés	(4 810)
Divers	11

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de de financement (C) 21 755

Incidence des variations de taux de change (D) (1) (1 114)

Variation de trésorerie (A+B+C+D) * 55 011

Trésorerie au 1er janvier (E)	22 723
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	77 736

(1) Ligne spécifique au tableau de financement consolidé

Actifs financiers à court terme	80 278
Disponibilités	8 535
Concours bancaires courants	(11 077)
Trésorerie à la clôture **	77 737

* La variation de trésorerie globale correspond à la somme des flux nets générés par les différents compartiments : exploitation, investissement et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

5. Annexes consolidées aux normes IFRS

Note 1

Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Contexte pour l'élaboration de l'information financière aux normes IFRS

Le contexte de préparation de l'information comparative 2004 telle qu'elle est communiquée dans le présent document a été présenté ci-dessus en remarque préliminaire.

Les principes comptables retenus par LISI pour la préparation de l'information comparative 2004 présentée ci-après sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Celle-ci a approuvé l'ensemble des normes internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2004, à l'exception notamment de certaines dispositions relatives aux instruments financiers (norme IAS 39) qui n'ont toutefois pas d'impact pour le groupe LISI.

Compte tenu des incertitudes qui subsistent à ce jour sur certaines normes et interprétations qui seront applicables au 31 décembre 2005, le groupe LISI se réserve la possibilité de modifier, lors de la publication finale et définitive des comptes IFRS au 31 décembre 2005, certaines options et méthodes comptables appliquées lors de la préparation des informations financières relatives aux comptes 2004 présentés aux formats IFRS.

1.2 Présentation des normes appliquées et des interprétations retenues pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

L'information financière aux normes IFRS est établie conformément aux dispositions de première application définies par la norme IFRS 1.

L'application rétrospective des principes comptables IFRS retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 constitue le principe général de retraitement. Les incidences de l'application de ces normes comme si le groupe LISI les avait toujours utilisées sont alors comptabilisées directement en contrepartie des capitaux propres.

Toutefois, le groupe LISI a retenu certaines exceptions facultatives à ce principe de rétroactivité des retraitements prévues explicitement par la norme IFRS 1.

1.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3.

1.2.2 Ecart actuariels sur les engagements de retraite

Les écarts actuariels non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 selon les principes comptables français ont été comptabilisés en totalité en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004.

1.2.3 Ecart de conversion

Les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 relatifs aux entreprises étrangères ont été annulés par la contrepartie des réserves consolidées (sans effet sur le montant total des capitaux propres).

1.2.4 Paiements sur la base d'actions

Le groupe LISI a décidé d'appliquer la norme IFRS 2 aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été intégralement acquis au 1 janvier 2005.

1.2.5 Instruments financiers

Compte tenu de l'adoption tardive des normes IAS 32 et 39, le groupe LISI opte pour une première application des normes IAS 32 et IAS 39 reportée au 1^{er} janvier 2005.

L'impact correspondant sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 et portera principalement sur :

- la comptabilisation des instruments financiers dérivés en juste valeur,
- la présentation des actions auto-détenues en diminution des capitaux propres,
- et le retraitement de l'opération d'émission d'OBSAR réalisée courant 2004 pour distinguer la composante capitaux propres de la composante dettes de cet instrument financier.

1.3 Autres principes comptables et méthodes d'évaluation utilisés pour l'établissement des comptes IFRS

1.3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La liste des sociétés consolidées est donnée en Note 3. Il n'existe pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre ont un exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2004 à l'exception des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice.

1.3.2 Méthodes de conversion des éléments en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de l'exercice à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de

conversion qui en découlent sont comptabilisées en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

1.3.3 Actifs non courants

1.3.3.1 Ecarts d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part acquise dans l'actif net ré-estimé de l'entreprise achetée.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives de pertes de valeur. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, l'écart d'acquisition est ventilé par unités génératrices de trésorerie, ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie. Ces unités génératrices de trésorerie correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie indépendants. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Le groupe LISI a retenu pour la définition des unités génératrices de trésorerie le regroupement stratégique des Business Units : il s'agit en général du niveau auquel la Direction du groupe LISI évalue la performance opérationnelle.

1.3.3.2 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

1.3.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Le coût total d'entrée des immobilisations n'inclut pas le coût de financement supporté avant leur mise en service. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens, à savoir 10 à 20 ans pour les constructions et agencements et 3 à 10 ans pour les matériels et les machines. Les actifs financés par location financement sont affectés aux différents postes de l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

1.3.3.4 Frais de recherche et de développement

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges et les dépenses de développement sont obligatoirement inscrites en immobilisations incorporelles dès que l'entreprise peut démontrer :

- que le projet est clairement identifié et que les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,

- que la faisabilité technique du projet est démontrée,
- son intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- qu'il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou que son utilité en interne est démontrée,
- que les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le groupe LISI et sur la base des critères ci-dessus aucun des frais de recherche et développement encourus par le groupe LISI ne répond aux critères d'activation en immobilisations incorporelles.

Les principales raisons de la non-activation des frais de développement sont notamment les suivantes :

- soit il s'agit de dépenses dédiées à l'amélioration continue du process de production sans que les avantages économiques futurs directement attribuables puissent être démontrés à la date d'arrêt ;
- soit il s'agit d'une multitude de projets de faible montant pour lesquels les données disponibles ne permettent pas un suivi individualisé suffisamment fiable.

Par ailleurs, il convient de noter que certaines dépenses concernent le développement ou le co-développement d'outillages qui font le cas échéant l'objet d'une activation en immobilisations corporelles ou en stocks selon les modalités de développement conclues avec le client.

1.3.3.5 Titres de participation

Les titres de participations représentent les intérêts du groupe dans le capital des sociétés non consolidées. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition du fait du report au 1^{er} janvier 2005 de l'application des normes IAS 32 et 39. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, des provisions pour dépréciations sont constatées. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société.

1.3.3.6 Dépréciation des actifs immobilisés

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie, cette perte de valeur est enregistrée en « charges opérationnelles non courantes » pour le différentiel.

1.3.4 Actifs courants

1.3.4.1 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. Les matières et les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits finis et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période.

1.3.4.2 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. S'agissant des créances clients, la dépréciation de ces créances est déterminée selon les risques d'irrecouvrabilité propres à chacun des métiers et des risques propres aux créances existantes.

1.3.5 Passifs financiers

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 de première application, le groupe LISI a choisi de reporter la date de première application de la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2005.

1.3.5.1 Emprunts

A compter du 1^{er} janvier 2005 et à l'exception des instruments dérivés, les emprunts seront évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt feront l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils seront réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur liées au taux d'intérêt seront comptabilisées en résultat de la période, et compensées par les variations symétriques des swaps.

1.3.5.2 Instruments dérivés

A compter du 1^{er} janvier 2005, les instruments dérivés seront évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers seront enregistrées directement en résultat. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de flux futurs de trésorerie seront enregistrées directement en capitaux propres pour leur partie efficace. Les écarts de réévaluation enregistrés en capitaux propres seront repris en compte de résultat à la date de réalisation des opérations couvertes.

1.3.5.3 Dettes financières, instruments composés (OBSAR)

A compter du 1^{er} janvier 2005, en application de la norme IAS 32, l'OBSAR émise par le groupe LISI en 2004 sera retraitée pour distinguer la composante dette d'une part et la composante capitaux propres d'autre part :

- La première composante (Obligation) s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers.

- La seconde composante (BSAR) s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société.

La valeur inscrite dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées par contrepartie des capitaux propres.

La partie dette sera évaluée selon la méthode du coût amorti préconisée par la norme IAS 39.

Le traitement comptable retenu entraînera au 1^{er} janvier 2005, lors de la première comptabilisation de l'OBSAR selon les normes IAS 32 et 39, la constatation d'un impôt différé passif (contrepartie capitaux propres) qui sera progressivement diminué par l'impôt différé actif constaté chaque année (contrepartie résultat) et résultant du complément de charge d'intérêt comptabilisé.

L'effet dilutif de l'OBSAR est intégré dans le calcul de résultat dilué par action.

1.3.6 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre les valeurs fiscales et comptables actives et passives du bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition lorsque leur amortissement n'est pas déductible. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'évaluation est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif ou le passif seront réalisés, sur la base des taux d'impôts et des réglementations fiscales en vigueur à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres en non pas en compte de résultat.

1.3.7 Autres passifs

1.3.7.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe LISI a une obligation légale, réglementaire et contractuelle résultant d'événements passés, dès qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon suffisamment fiable.

1.3.7.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés

Conformément aux lois et pratiques en vigueur dans chacun des pays où le groupe LISI est implanté, des plans d'avantages aux personnels sont mis en place pour les salariés qui remplissent les conditions tant pour les retraites que pour les départs à la retraite au regard des régimes applicables. Une grande partie du personnel bénéficie de prestations de retraites au travers de régime à cotisations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraites sont calculées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode prend en compte une hypothèse de départ volontaire à la retraite, l'évolution de la rémunération du personnel et un taux d'actualisation approprié à chaque pays.

Le groupe LISI évalue à leur juste valeur les actifs dédiés à la couverture de ces régimes et déduit ces actifs des provisions enregistrées au bilan, les pertes et profits actuariels étant amortis selon la méthode du corridor.

1.3.8 Rémunérations en actions

Le groupe LISI attribue des plans d'achats d'actions à certains dirigeants et salariés des sociétés consolidées. Il propose également par le biais d'un plan d'épargne groupe à tous les salariés français d'acquérir des actions dans le cadre d'augmentation de capital réservée ou de rachat d'actions.

L'attribution de stocks options et l'offre de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage et constituent à ce titre un complément de rémunération. Ils sont évalués à la juste valeur des actions. Dans le cadre des plans de stocks options, l'avantage correspond à la valeur de l'option à la date d'attribution, évaluée selon le modèle Hull et White. Dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, il correspond à la décote sur le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution.

Cette rémunération est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres à la date de souscription dans le cadre du plan d'épargne groupe et sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti pour les plans de stocks options, soit sur une période de 4 ans. L'effet de dilution des plans d'attribution d'options d'achat d'actions dont l'acquisition par les collaborateurs est en cours, est intégré dans le calcul du résultat dilué par action. Sur l'exercice 2004, aucun nouveau plan de ce type n'est constaté dans les comptes.

1.3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Le montant des royalties ou des redevances de brevet ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

1.4 Principes de présentation de l'information financière 2004

1.4.1 Résultat opérationnel

La norme IAS 1 offre la possibilité de présenter les résultats par nature ou par fonction. Afin de maintenir la lisibilité nécessaire à l'appréciation de sa performance, le groupe LISI a choisi de maintenir la présentation du compte de résultat par nature qu'il utilisait dans les arrêtés de comptes aux normes françaises.

Dans ce contexte de nouvelle présentation IFRS, le groupe LISI a choisi néanmoins de maintenir la présentation des agrégats suivants dont la définition a été revue comme suit :

L'Excédent brut d'Exploitation courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites y compris les dotations aux provisions au titre des engagements de retraite et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Le Résultat Opérationnel courant (EBIT) comprend l'Excédent brut d'Exploitation courant (EBITDA) ainsi que les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Le résultat opérationnel intègre l'EBIT, les autres produits et charges opérationnels non récurrents qui comprennent limitativement les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus et moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels.

1.4.2 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le poste « Résultat financier » est, ventilé de la manière suivante :

Le coût du financement inclut la charge d'intérêts sur les dettes financières à long terme et sur les crédits court terme, diminué des produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie provenant des disponibilités.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les résultats de change, les résultats sur cessions de titres disponibles à la vente et à compter du 1^{er} janvier 2005 les variations de juste valeur des instruments financiers.

Note 2

Etat de passage entre les comptes établis selon les principes comptables français et les informations financières IFRS 2004

2.1 Réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

2.1.1 Retraitements

(en milliers d'euros)
Principe concerné
Notes

ACTIF

1 ^{er} janvier 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)						
Principes comptables français	Annulation de l'écart de conversion	Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	Stock-options et plans d'épargne groupe	Pensions et retraites	Autres retraitements	IFRS après retraitements
	IFRS 1 2.5.1	IAS 36 2.5.4	IFRS 2 2.5.3	IFRS 1 / IAS 2.5.2	IAS 17 2.5.5	
Ecart d'acquisition	141 838					141 838
Immobilisations incorporelles	17 449					17 449
Immobilisations corporelles	385 181				6 389	391 570
Immobilisations financières	3 899					3 899
Amortissements et dépréciations	(281 133)				(2 979)	(284 112)
Total de l'actif immobilisé net	267 234				3 410	270 644
Stocks nets	103 226					103 226
Avances et acomptes versés	28					28
Clients et comptes rattachés	79 225					79 225
Autres créances	13 665					13 665
Dépréciations des créances	(3 026)					(3 026)
Impôt - Créance sur l'état						
Impôts différés actif	8 280			1 379		9 659
Valeurs mobilières de placement	24 688					24 688
Disponibilités	12 428					12 428
Dépréciations des VMP						
Total de l'actif circulant	238 514			1 379		239 893
Comptes de régularisation	4 070					4 070
TOTAL ACTIF	509 818			1 379	3 410	514 607

PASSIF

Capitaux Propres (part du groupe)

Capital social	19 734					19 734
Primes d'émission, de fusion	27 134		151			27 285
Ecart de conversion	(6 674)	6 674				
Réserves	195 545	(6 674)	(151)	(3 145)	162	185 737
Résultat de l'exercice, part du groupe	21 001					21 001
Total capitaux propres - part du groupe	256 740			(3 145)	162	253 757
Intérêts minoritaires						
Provisions pour risques et charges	27 865			4 524		32 389
Impôts différés passif	24 372				86	24 458
	52 237			4 524	86	56 847
Emprunts et dettes financières diverses	100 229				3 162	103 391
Avances et acomptes reçus	1 585					1 585
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 638					50 638
Dettes fiscales et sociales	40 875					40 875
Autres dettes	3 426					3 426
Impôt à payer	2 358					2 358
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 688					1 688
Total des dettes	200 799				3 162	203 961
Comptes de régularisation	42					42
TOTAL PASSIF	509 818			1 379	3 410	514 607

2.1.2 Reclassements

1 ^{er} janvier 2004						
Format conforme aux principes comptables français			Format conforme aux IFRS			
	IFRS après retraitements	Répartition courant / non courant	Autres reclassements	IFRS		
(en milliers d'euros)						
Principe concerné		IAS 1				
Notes		2.6.1	2.6			
ACTIF					ACTIF	
					ACTIF NON COURANT	
					Actif immobilisé net	
Ecarts d'acquisition	141 838		(40 833)	101 005	Ecarts d'acquisition, nets	
Immobilisations incorporelles	17 449		(7 154)	10 295	Immobilisations incorporelles nettes	
Immobilisations corporelles	391 570	491	(236 124)	155 937	Immobilisations corporelles nettes	
Immobilisations financières	3 899		(1)	3 898	Actif financier non courant	
Amortissements et dépréciations	(284 112)		284 112			-
Total de l'actif immobilisé net	270 644	491		271 135	Total de l'actif immobilisé net	
		9 659		9 659	Impôts différés actif	
		319		319	Autres actifs non courants	
		10 469		281 113	Total de l'actif non courant	
					ACTIF COURANT	
Stocks nets	103 226			103 226	Stocks nets	
Avances et acomptes versés	28		(28)			-
Clients et comptes rattachés	79 225		(79 225)			-
Autres créances	13 665	3 260	76 227	93 152	Créances d'exploitation et autres	
Dépréciations des créances	(3 026)		3 026			-
Impôt - Créance sur l'état					Impôt - Créance sur l'état	
Impôts différés actif	9 659	(9 659)				-
Valeurs mobilières de placement	24 688			24 688	Actifs financiers à court terme	
Disponibilités	12 428			12 428	Disponibilités	
Dépréciations des VMP						-
Total de l'actif circulant	239 893	(6 399)		233 494	Total de l'actif courant	
Comptes de régularisation	4 070	(4 070)				-
TOTAL ACTIF	514 607			514 607	TOTAL ACTIF	

PASSIF

Capitaux Propres (part du groupe)

Capital social	19 734		19 734
Primes d'émission, de fusion	27 285		27 285
Ecart de conversion			
Réserves	185 737	(185 737)	185 737
Résultat de l'exercice, part du groupe	21 001		21 001
Total capitaux propres - part du groupe	253 757		253 757

Intérêts minoritaires

253 757

Provisions pour risques et charges

32 389 60 678 32 389 60 678

Impôts différés passif

24 458 56 847 60 678 117 525

60 678 371 282

Emprunts et dettes financières diverses

103 391 (103 391) 42 713

Avances et acomptes reçus

1 585 (1 585)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

50 638 (50 638)

Dettes fiscales et sociales

40 875 (40 875)

Autres dettes

3 426 94 828 98 254

Impôt à payer

2 358 2 358

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

1 688 (1 688)

Total des dettes

203 961 (60 678) 42 143 325

Comptes de régularisation

42 (42)

TOTAL PASSIF

514 607 514 607

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS NON COURANTS

Capital social	19 734
Primes	-
Réserves et autres	-
Résultat de l'exercice	
Total capitaux propres - part du groupe	

Intérêts minoritaires

Total capitaux propres

Provisions non courantes

Dettes financières à long terme

Autres passifs non courants

Impôts différés passif

Total du passif non courant

Provisions courantes

Dettes financières à court terme

Dettes d'exploitation

Impôt à payer

Dettes d'exploitation

Impôt à payer

Dettes d'exploitation

Impôt à payer

Dettes d'exploitation

Total du passif courant

-

TOTAL PASSIF

2.2 Réconciliation du résultat au 31 décembre 2004

2.2.1 Retraitements

Exercice clos le 31 décembre 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)

(en milliers d'euros)
Principe concerné
Notes

Principes comptables français	Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	Stock-options et plans d'épargne groupe	Pensions et retraites	Autres retraitements	IFRS après retraitements
	IAS 36 2.5.4	IFRS 2 2.5.3	IFRS 1 / IAS 19 2.5.2	IAS 17 2.5.5	
Chiffre d'affaires hors taxes	540 971				540 971
Variation stocks produits finis et en-cours	6 775				6 775
Total production	547 746				547 746
Autres produits	4 136				4 136
Total produits d'exploitation	551 882				551 882
Consommations	(136 047)				(136 047)
Autres achats et charges externes	(108 962)			327	(108 635)
Autres charges de gestion courantes					
Valeur ajoutée avant intérimaires	306 873			327	307 200
Impôts et taxes	(10 379)				(10 379)
Intérimaires	(10 254)				(10 254)
Salaires et charges sociales	(188 921)	(508)	225		(189 204)
Participations des salariés	(3 869)				(3 869)
EBITDA	93 449	(508)	225	327	93 493
Dotations aux amortissements	(27 865)			(150)	(28 015)
Dotations aux provisions	(11 627)				(11 627)
Reprises de provisions	9 228				9 228
EBIT	63 185	(508)	225	177	63 079
Résultat financier	(2 953)			(31)	(2 984)
Résultat courant avant impôt	60 232	(508)	225	146	60 095
Produits exceptionnels	8 254				8 254
Charges exceptionnelles	(16 367)				(16 367)
Résultat exceptionnel	(8 112)				(8 112)
Impôt sur les bénéfices	(16 810)		(76)	(48)	(16 934)
Résultat des sociétés intégrées	35 310	(508)	149	98	35 049
Sociétés mises en équivalence					
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	35 310	(508)	149	98	35 049
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(10 855)	6 898			(3 957)
Résultat net	24 455	6 898	(508)	149	31 089
Dont part du groupe incluant les sociétés mises en équivalence	24 434	6 898	(508)	149	31 067
Dont intérêts minoritaires	21			95	21

2.2.2 Reclassements

		Exercice clos le 31 décembre 2004				
Format conforme aux principes comptables français					Format conforme aux IFRS	
(en milliers d'euros)		IFRS après retraitements	Reclassement de lignes du compte de résultat	Autres reclassements	IFRS	
Principe concerné	Notes					
Chiffre d'affaires hors taxes		540 971			540 971	Chiffre d'affaires hors taxes
Variation stocks produits finis et en-cours		6 775			6 775	Variation stocks produits finis et en-cours
Total production		547 746			547 746	Total production
Autres produits		4 136		48	4 184	Autres produits
Total produits d'exploitation		551 882		48	551 930	Total produits d'exploitation
Consommations		(136 047)			(136 047)	Consommations
Autres achats et charges externes		(108 635)		(519)	(109 154)	Autres achats et charges externes
Valeur ajoutée avant intermédiaires		307 200		(471)	306 729	Valeur ajoutée avant intermédiaires
Impôts et taxes		(10 379)		19	(10 360)	Impôts et taxes
Intérimaires		(10 254)	10 254		-	-
Salaires et charges sociales		(189 204)	(14 123)	(1 374)	(204 701)	Charges de personnel
Participations des salariés		(3 869)	3 869		-	-
EBITDA		93 493		(1 826)	91 668	Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)
Dotations aux amortissements		(28 015)		(9)	(28 024)	Dotations aux amortissements
Dotations aux provisions		(11 627)	9 228	(3 404)	(5 803)	Dotations aux provisions
Reprises de provisions		9 228	(9 228)		-	-
EBIT		63 079		(5 239)	57 841	Résultat Opérationnel courant (EBIT)
Résultat financier		(2 984)	2 984		-	-
Résultat courant avant impôt		60 095	2 984	(5 239)	57 841	-
Produits exceptionnels		8 254		(8 254)	-	-
Charges exceptionnelles		(16 367)		16 367	-	-
Résultat exceptionnel		(8 112)		8 112	-	-
				(6 937)	(6 937)	Produits et charges opérationnels non courants
					50 904	Résultat Opérationnel
			(2 747)	8	(2 739)	Coût du financement
			(244)		(244)	Autres produits et charges financiers
Impôt sur les bénéfices		(16 934)		101	(16 833)	Impôts
Résultat des sociétés intégrées		35 049	(2 991)		31 089	-
Sociétés mises en équivalence						Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition		35 049	(7)		31 089	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(3 957)		3 957	-	-
Résultat net		31 089	(7)		31 089	Résultat net
Dont part du groupe incluant les sociétés mises en équivalence		31 067			31 067	dont part du groupe
Dont intérêts minoritaires		21			21	dont intérêts minoritaires

2.3 Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004

2.3.1 Retraitements

31 décembre 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)

(en milliers d'euros)
Principe concerné
Notes

ACTIF

Principes comptables français	Annulation de l'écart de conversion	Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	Stock-options et plans d'épargne groupe	Pensions et retraites	Autres retraitements	IFRS après retraitements
	IFRS 1 2.5.1	IAS 36 2.5.4	IFRS 2 2.5.3	IFRS 1 / IAS 19 2.5.2	IAS 17 2.5.5	
Ecarts d'acquisition	136 330					136 330
Immobilisations incorporelles	18 566					18 566
Immobilisations corporelles	401 091				6 565	407 656
Immobilisations financières	4 008					4 008
Amortissements et dépréciations	(303 266)	6 735			(3 129)	(299 660)
Total de l'actif immobilisé net	256 729	6 735			3 436	266 900
Stocks nets	115 012					115 012
Avances et acomptes versés	61					61
Clients et comptes rattachés	87 595					87 595
Autres créances	11 438					11 438
Dépréciations des créances	(2 939)					(2 939)
Impôt - Créance sur l'état						
Impôts différés actif	10 943			1 303		12 246
Valeurs mobilières de placement	80 278					80 278
Disponibilités	8 535					8 535
Dépréciations des VMP						
Total de l'actif circulant	310 923			1 303		312 226
Comptes de régularisation	3 565					3 565
TOTAL ACTIF	571 217	6 735		1 303	3 436	582 691

PASSIF

Capitaux Propres (part du groupe)

Capital social	19 794					19 794
Primes d'émission, de fusion	27 902			151		28 053
Ecarts de conversion	(10 672)	6 511	163			(3 998)
Réserves	208 924	(6 674)	(163)	358	(3 145)	199 462
Résultat de l'exercice, part du groupe	24 434		6 898	(509)	149	31 067
Total capitaux propres - part du groupe	270 382	(163)	6 898	(2 996)	257	274 378
Intérêts minoritaires	395					395
Provisions pour risques et charges	32 933			4 299		37 232
Impôts différés passif	24 490				137	24 627
	57 818			4 299	137	62 254
Emprunts et dettes financières diverses	123 155				3 042	126 197
Avances et acomptes reçus	752					752
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 875					61 875
Dettes fiscales et sociales	42 001					42 001
Autres dettes	6 639					6 639
Impôt à payer	5 066					5 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 029					3 029
Total des dettes	242 517				3 042	245 559
Comptes de régularisation	500					500
TOTAL PASSIF	571 217	(163)	6 898	1 303	3 436	582 691

2.3.2 Reclassements

31 décembre 2004				
Format conforme aux principes comptables français	IFRS après retraitements	Répartition courant / non courant	Autres reclassements	IFRS
(en milliers d'euros)				
Principe concerné		IAS 1		
Notes		2.6.1	2.6	
ACTIF				
Ecarts d'acquisition	136 330		(40 354)	95 976
Immobilisations incorporelles	18 566		(8 157)	10 409
Immobilisations corporelles	407 656	148	(251 145)	156 659
Immobilisations financières	4 008		(4)	4 004
Amortissements et dépréciations	(299 660)		299 660	
Total de l'actif immobilisé net	266 900	148		267 048
		12 246		12 246
		570		570
		12 964		279 864
Stocks nets	115 012			115 012
Avances et acomptes versés	61		(61)	
Clients et comptes rattachés	87 595		(87 595)	
Autres créances	11 438	2 847	84 717	99 002
Dépréciations des créances	(2 939)		2 939	
Impôt - Créance sur l'état				
Impôts différés actif	12 246	(12 246)		
Valeurs mobilières de placement	80 278			80 278
Disponibilités	8 535			8 535
Dépréciations des VMP				
Total de l'actif circulant	312 226	(9 399)		302 827
Comptes de régularisation	3 565	(3 565)		
TOTAL ACTIF	582 691			582 691

Format conforme aux IFRS

ACTIF

ACTIF NON COURANT

Actif immobilisé net

Ecarts d'acquisition, nets
Immobilisations incorporelles nettes
Immobilisations corporelles nettes
Actif financier non courant

-

Total de l'actif immobilisé net

Impôts différés actif
Autres actifs non courants

Total de l'actif non courant

ACTIF COURANT

Stocks nets

-

-

Créances d'exploitation et autres

-

Impôt - Créance sur l'état

-

Actifs financiers à court terme

Disponibilités

-

Total de l'actif courant

-

TOTAL ACTIF

PASSIF

Capitaux Propres (part du groupe)

Capital social	19 794		19 794
Primes d'émission, de fusion	28 053		28 053
Ecart de conversion	(3 998)	3 998	
Réserves	199 462	(199 462)	
		195 464	195 464
Résultat de l'exercice, part du groupe	31 067		31 067
Total capitaux propres - part du groupe	274 378		274 378

Intérêts minoritaires	395		395
			274 773

Provisions pour risques et charges	37 232		37 232
		91 117	91 117

Impôts différés passif	24 627		24 627
	62 254	91 117	152 976
		91 117	427 749

Emprunts et dettes financières diverses	126 197	(126 197)	
		35 080	35 080

Avances et acomptes reçus	752	(752)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 875	(61 875)	
Dettes fiscales et sociales	42 001	(42 001)	
Autres dettes	6 639	108 157	114 796
Impôt à payer	5 066		5 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 029	(3 029)	

Total des dettes	245 559	(91 117)	500
	154 942		

Comptes de régularisation	500	(500)	
---------------------------	-----	-------	--

TOTAL PASSIF	582 691		582 691
---------------------	----------------	--	----------------

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS NON COURANTS

Capital social	
Primes	-
	-
Réserves et autres	
Résultat de l'exercice	
Total capitaux propres - part du groupe	

Intérêts minoritaires	
Total capitaux propres	

Provisions non courantes	
Dettes financières à long terme	
Autres passifs non courants	
Impôts différés passif	

Total du passif non courant

	-
Dettes financières à court terme	
Provisions courantes	-
	-
	-
Dettes d'exploitation	
Impôt à payer	

Total du passif courant

TOTAL PASSIF

2.4 Synthèse des retraitements

(en milliers d'euros)

	Notes	Capitaux propres au 1er janvier 2004	Résultat net de l'exercice, part du groupe	Dividendes versés	Augmentation de capital	Ecarts de conversion	Incidence des changements de méthodes comptables	Autres	Capitaux propres au 31 décembre 2004
Capitaux propres, part du groupe selon les principes comptables français		256 740	24 434	(7 647)	828	(3 984)		11	270 382
Suppression de l'amortissement des écart d'acquisition (IAS 36)	2.5.4		6 898			(163)			6 735
Pensions et retraites (IAS 19)	2.5.2	(3 145)	149						(2 996)
Stock-options et plan d'épargne groupe (IFRS2)	2.5.3		(509)					509	
Autres retraitements	2.5.5	162	95						257
Total des retraitements nets d'impôts et des intérêts minoritaires		(2 983)	6 633			(163)		509	3 996
Capitaux propres, part du groupe IFRS		253 757	31 067	(7 647)	828	(4 147)		520	274 378

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au 1er janvier 2004	Quote-part des minoritaires dans le résultat des filiales consolidées	Dividendes versés par les sociétés consolidées	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Incidence des changements de méthodes comptables	Autres	Capitaux propres au 31 décembre 2004
Intérêts minoritaires selon les principes comptables français		21		359	15			395
Suppression de l'amortissement des écart d'acquisition (IAS 36)								
Pensions et retraites (IAS 19)								
Stock-options et plan d'épargne groupe (IFRS2)								
Autres retraitements								
Total des retraitements nets d'impôts								
Intérêts minoritaires IFRS		21		359	15			395
Capitaux propres IFRS	253 757	31 088	(7 647)	1 187	(4 132)		520	274 773

2.5 Principaux retraitements

2.5.1 Ecart de conversion (IFRS 1)

La norme IFRS 1 (première adoption des IFRS) permet de ne pas reconstituer de manière rétrospective les écarts de conversion existants au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession future d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de consolidation (Euro), le résultat de cession ne tiendra pas compte des écarts de conversion générés avant le 1^{er} janvier 2004.

L'adoption de ce retraitement optionnel a pour incidence un reclassement à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, d'un montant de – 6.674 K€ du poste écarts de conversion au poste réserves consolidées, sans impact sur le montant total des capitaux propres.

2.5.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés (IFRS 1 et IAS 19)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés, telles que décrites dans les notes 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés en normes françaises au 31 décembre 2004 sont conformes à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », à l'exception de l'excédent de l'écart actuariel cumulé dans la limite du corridor qui est étalé sur leur durée d'activité moyenne résiduelle attendue.

Incidence sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

En application de la norme IFRS 1, le groupe LISI a décidé de constater au 1^{er} janvier 2004 les écarts actuariels non encore enregistrés au bilan en contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette option a conduit à la comptabilisation des pertes actuarielles en contre partie des capitaux propres pour un montant de - 3.144 K€, net des impôts différés (- 4.524 K€ avant impact des impôts différés).

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

Le retraitement des pertes actuarielles et du coût des services passés dans le bilan de transition au 1^{er} janvier 2004, se traduit par une économie du coût des indemnités de départ à la retraite enregistré dans l'Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA). Dans le compte de résultat, cette économie nette d'impôts différés s'est élevée à + 149 K€ (+ 225 K€ avant impact des impôts différés).

2.5.3 Rémunérations en actions (IFRS 2)

L'application d'IFRS 2 (paiements en actions) oblige à la comptabilisation des plans de stocks options (options d'achats d'actions attribuées par le groupe LISI à certains dirigeants et salariés de ses filiales) et des plans d'épargne groupe (augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe). Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont retraités. Sont donc concernés :

- Le plan de stock options attribué le 25 juin 2003,
- Le plan d'épargne groupe offert à la souscription en avril 2004.

En application de la norme IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock options (valeur de l'option à la date d'attribution) et de la souscription au plan d'épargne groupe (décote de 20 % de la valeur de référence) constitue un complément de rémunération. Ce complément de rémunération est comptabilisé en charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti.

Plus précisément, la charge évaluée à la date d'attribution des stocks options sur la base du modèle binomial sera étalée sur la durée d'acquisition des droits, soit sur une période de quatre ans, par quart, et ce, conformément au règlement du plan du groupe LISI. D'autre part, la charge du plan d'épargne groupe qui est égale à la décote accordée aux bénéficiaires (soit la différence entre le prix de souscription et le cours de l'action à la date d'attribution) sera comptabilisée à la souscription du plan.

Incidence sur le bilan au 1^{er} janvier 2004

Concernant le retraitement des stocks options, l'application de cette norme est sans incidence sur le montant total des capitaux propres dans la mesure où la charge complémentaire de rémunération différée est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées.

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

Le montant comptabilisé en charges de personnel au titre des rémunérations payées en actions s'élève à 508 K€. Les stocks options dont les droits ont été acquis en 2003 représentent 301 K€, le plan d'épargne groupe un montant de 207 K€.

2.5.4 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Conformément aux principes comptables français, le groupe LISI amortissait les écarts d'acquisition linéairement et pouvait être conduit à constater des amortissements exceptionnels en présence d'indices de pertes de valeur durables. La norme IAS 36 supprime l'amortissement des écarts d'acquisition et rends les tests de dépréciation systématiques.

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

La suppression des amortissements des écarts d'acquisition a un impact favorable de 6 898 K€ sur le résultat net de 2004. En application des dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciations ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie identifiées au sein du groupe LISI et n'ont pas conduit à constater de perte de valeur autre que celle relative à l'écart d'acquisition de LISI AUTOMOTIVE Gradel, déjà enregistrée dans les comptes publiés antérieurement selon les principes français pour un montant de 3.957 K€.

2.5.5 Locations (IAS 17)

En application de la norme IAS 17 « Contrats de location », une analyse de l'ensemble des contrats des trois divisions du groupe LISI a été réalisée afin de pouvoir qualifier les contrats en contrat de location financement ou en location simple. Cette qualification a été appréciée globalement pour les parcs de véhicules automobile et le matériel de manutention, ainsi que certaines autres catégories de matériels industriels.

Incidence sur le bilan au 1^{er} janvier 2004

Le retraitement des contrats de location conduit à la comptabilisation d'immobilisations nettes pour un montant de + 3.410 K€ et d'un emprunt pour un montant de + 3 162 K€. L'impact associé sur les capitaux propres d'ouverture s'élève à + 162 K€.

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

Le retraitement des contrats de location sur l'exercice 2004 a une incidence sur le résultat net de + 95 K€.

2.6 Principaux reclassements

2.6.1 Reclassements bilantiels (IAS 1)

La distinction obligatoire selon la norme IAS 1 (Présentation des états financiers) entre les éléments courants et non courants dans le bilan présenté aux normes IFRS ne crée pas de divergences majeures, en terme de présentation du bilan par rapport à la pratique retenue jusqu'à présent par le groupe LISI au regard des normes françaises. Sont classés dans le compartiment « courant » les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture ; les autres étant affectés « en non courant ». Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique dans les éléments non courants.

L'application de la norme IAS 1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la distinction entre la part du groupe et les intérêts minoritaires étant maintenue dans la présentation au sein des capitaux propres.

2.6.2 Actifs et passifs financiers

Les titres de participation ainsi que les prêts et autres actifs à long terme ont été reclassés sous la rubrique « Actifs financiers non courants » nouvellement créée. Au 1^{er} janvier 2005, les postes d'actifs et de passifs financiers intégreront la juste valeur des instruments dérivés auxquels le groupe LISI a recours en matière de couverture. Ils ne sont pas valorisés au bilan au 31 décembre 2004, dans la mesure où la norme IAS 39 sur les instruments financiers ne sera appliquée par le groupe LISI qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

2.6.3 Nature courante et non courante des produits et charges opérationnels

Dans les comptes consolidés du groupe LISI établis selon les principes français, le résultat d'exploitation excluait un certain nombre d'éléments tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus et moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels.

Un certain nombre de reclassements ont été effectués sur la présentation du compte de résultat au 31 décembre 2004 pour un montant de – 5 132 K€ afin d'intégrer ces éléments au résultat opérationnel.

Néanmoins certains de ces éléments de nature inhabituelle et jugés particulièrement significatifs à l'échelle du groupe ont été présentés de manière distincte et isolé sous la rubrique « autres produits et charges opérationnelles non courantes », dont les principales composantes au 31 décembre 2004, sont : la perte de valeur sur l'écart d'acquisition LISI AUTOMOTIVE Gradel pour - 3 957 K€, des plans de restructuration LISI COSMETICS pour un montant de - 3 286 K€ et des remboursements d'assurance pour le différentiel.

2.7 Impact au 31 décembre 2004 sur l'endettement financier net des principaux retraitements

Les retraitements IFRS effectués sur 2004 n'ont pas d'impact significatif sur l'endettement financier net du groupe LISI.

A noter qu'au 1^{er} janvier 2005, l'application des normes IAS 32 et 39 conduiront principalement aux retraitements des OBSAR et des actions propres (cf notes : 1.3.3.5 titres de participation, 1.3.5.2 Instruments dérivés et 1.3.5.3 Dettes financières, instruments composés).

	Notes explicatives	En millions d'€ et %
EFN au 31 décembre 2004 Normes françaises		34 342
Retraitement des locations financements	2.5.5	3 042
EFN au 31 décembre 2004 Normes IFRS		37 384
Capitaux propres au 31 décembre 2004 Normes IFRS		274 773
Gearing		13.60 %

2.8 Dilution des actions

Selon les principes français, le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments financiers donnant un accès différé au capital du groupe LISI (options de souscriptions ou obligations convertibles).

La norme IAS 33 ne crée pas de divergence majeure par rapport à la pratique du groupe LISI. A compter du 1^{er} janvier 2005, qui correspond à la date de première application de la norme IAS 32, les actions d'autocontrôle devront toutefois être déduite du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui sert de base au calcul du résultat net par action (avant et après dilution).

2.9 Informations sectorielles

Les activités du groupe LISI se déclinent sur trois marchés, scindées en trois divisions :

- La division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques.

Les autres activités incluent principalement les activités de la holding.

2004	Aerospace	Automotive	Cosmetics	Autres activités	Eliminations	Total
Composante résultat						
Chiffre d'affaires de la division	212 023	292 290	40 934	5 129	- 9405	540 971
EBE Courant (EBITDA)	47 185	41 135	2 173	1 175		91 668
Résultat opérationnel courant (EBIT)	33 611	24 406	- 80	- 95		57 842
Résultat opérationnel	34 085	20 280	- 3 268	- 193		50 904
Composante bilan						
Immobilisations nettes	79 588	162 766	24 018	676		267 048
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6 131	12 826	5 154	8		24 119

Note 3

3.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2004

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Sociétés	Siège social	Numéro Siren	% de contrôle	% d'intérêts
Financier				
LISI S.A.	Paris 12e (75)	536 820 269		Société mère
Division AEROSPACE				
LISI AEROSPACE	Paris 12e (75)	320 152 333	99.99	99.99
BLANC AERO INDUSTRIES (BAI)	Paris 12e (75)	395 001 852	100.00	99.99
BAI GMBH	Hambourg	Allemagne	100.00	100.00
FT BESTAS	Izmir	Turquie	100.00	100.00
BLANC AERO TECHNOLOGIES (BAT)	Paris 12e (75)	301 393 161	100.00	99.88
EUROFAST	Paris 12e (75)	395 002 017	99.99	99.98
BAI Espagne (A)	Madrid (Espagne)	840 333 23	100.00	100.00
HI-SHEAR CORPORATION (HSC)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100.00	100.00
HI-SHEAR AUTOMOTIVE CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100.00	100.00
MONADNOCK	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100.00	100.00
BAI UK	Rugby	Grande-Bretagne	100.00	100.00
A 1	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100.00	100.00
Division AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE	Belfort (90)	433 709 953	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Former	Delle (90)	322 624 701	99.99	100.00
LISI AUTOMOTIVE Espana	Rivas-Vaciamadrid	Espagne	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Vöhrenbach	Allemagne	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Gradel	Scionzier (74)	606 420 107	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Gervais Le Pont	Marnaz (74)	606 320 364	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE CORPORATION	Mississauga L4W2T7 (Ontario)	Canada	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Rapid	Puiseux Pontoise (95)	582 041 471	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Heidelberg	Allemagne	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE KKP GMBH	Mellrichstadt	Allemagne	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE KKP CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100.00	100.00
RAPID Fasteners	Beijing (Pékin)	Chine	100.00	100.00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s (B)	Brno	République Tchèque	100.00	90.78
Division COSMETICS				
LISI COSMETICS	Paris 12e (75)	413 764 218	100.00	100.00
LISI COSMETICS Inc. (C)	Stamford (Connecticut)	Etats-Unis		
LISI COSMETICS Italia (D)	Andezeno (Turin)	Italie		

(A) Société créée le 17 juin 2004

(B) Société acquise le 9 juin 2004

(C) Société dissoute

(D) Société cédée le 30 septembre 2004

6. Rapport spécifique des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société LISI, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société LISI, retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les «comptes consolidés retraités»), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés retraités ont été établis par la direction de la société et arrêtés par le Conseil d'Administration. Ces comptes consolidés retraités ont été établis dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés retraités.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés retraités ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés retraités ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Remarque préliminaire » qui expose les raisons pour lesquelles les informations financières IFRS relatives à l'exercice 2004 présentées dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différentes des informations financières IFRS jointes au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes consolidés retraités n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003 ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et Montbéliard, le 23 juin 2005

Les commissaires aux comptes

EXCO CAP AUDIT

Serge CLERC

SALUSTRO REYDEL

Philippe DABEL Marie GUILLEMOT